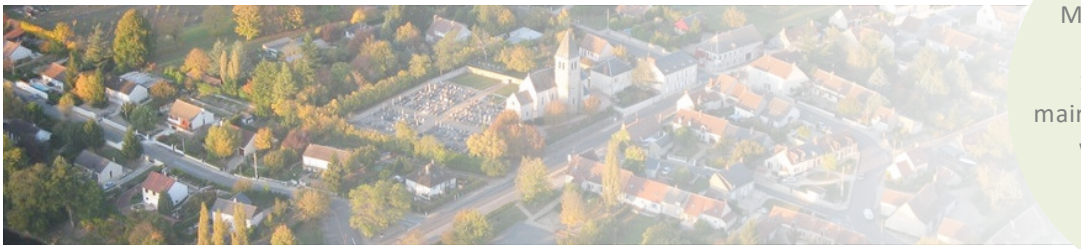
LE BULLETIN MUNICIPAL DE SAINTE-THORETTE

N°39 – Mai 2024



Mairie de Sainte-Thorette
Route de Mehun
18500 Sainte-Thorette
mairie.ste-thorette@orange.fr
www.saintethorette.fr
Tél : 02 48 57 34 45

Au sommaire

ADMINISTRATION
Edito : le mot de l'équipe… p1
Cérémonie du 8 mai p2
Conseil municipal du 07/02/2024 p2
Conseil municipal du 10/04/2024 p3
Recensement 2eme TR 2008 p3
Elections européennes p4
Date de levée des ordures p4
Budget 2024 : dépenses, travaux p4

ENVIRONNEMENT/URBANISME
Projet restaurant scolaire p5
Enfouissement rte de Villeneuve p5
Travaux sur le réseau d'eau p5
Fibre et suppression cuivre p5
Zone d'accélération renouvelable p5

CULTURE / ANIMATION
Médiathèque Trait d'Union p6
- Programme p6
- Lecture aux scolaires du RPI p6
- Ville à joie p6
- Familliades p6

VIE SOCIALE
Chasse aux œufs p7
Expos : Patrick Saulat p7
Projection : Zankar… p7
Divers… p7

TRIBUNE OUVERTE
Balade contée p7
Soirée Concert ABUL p7
Feux de la Saint-Jean p7
Vide maison… p8
Enigme p8
Mots croisés « mots français » p8

CALENDRIER

Edito : le mot de l'équipe municipale (restante)

Cet édito est l'expression de 6 conseillers restant, puisqu'il fait suite à la démission de Monsieur Le Maire Éric KORCABA, du 1er et du 3ème adjoint, Stacy SABROU et Olivier NECTOUX. Tous trois ont expliqué la cause de leur décision dans un texte diffusé par mail. Depuis, deux autres conseillers ont souhaité quitter leur poste.
En attendant la réponse de Monsieur le Préfet, l'équipe municipale se retrouve à 6 personnes mais tant que la démission du maire n'est pas actée, Éric KORCABA reste le Maire de Sainte Thorette. La situation reste donc compliquée.
Néanmoins, nous souhaitons apporter des précisions au mail reçu par les habitants, mail qui évoque les raisons des démissions. Nous n'évoquerons que les faits et nous nous garderons de porter des jugements de valeur, pour que chaque Tauricienne et Tauricien puissent prendre toute la mesure de l'état financier de la commune et des choix qui ont été ceux de l'équipe municipale « complète ».

Fait n°1 : un inspecteur des finances, M. REVIDON, nous a présenté, une semaine avant le vote du budget, la situation chiffrée de notre commune sur la période 2019-2023. Il nous a dit que Sainte-Thorette était sorti d'une analyse par Intelligence Artificielle comme une commune pouvant être potentiellement en difficulté financière d'ici quelques années, cette IA fait référence à toutes les communes de la même strate que la nôtre. Concrètement, M. REVIDON nous a présenté certains RATIOS sur la base de tous les chiffres nationaux enregistrés. Ces ratios, c'est vrai, sont moins bons que la moyenne nationale. Il a insisté sur le besoin de bien comprendre les raisons de cet écart, a indiqué que le « nerf de la guerre » était le budget de fonctionnement et que, dans les années à venir, il s'agirait de dégager plus de recettes et moins de dépenses. Il a fini par évoquer l'investissement, qui devait se faire sur l'excédent de fonctionnement cumulé et qu'en règle générale, une commune comme la nôtre ne pouvait se permettre qu'un unique projet important par mandat.

Cette affirmation, pour nous, est à nuancer : la capacité d'investissement dépend aussi de la volonté des élus à aller chercher des subventions pour la réalisation de leurs projets.

Fait n°2 : le projet restauration scolaire (qui comprend rénovation et mise aux normes de la salle des fêtes) a été intégré au budget 2024. Son plan de financement a été voté à la majorité par 9 voix pour et 2 abstentions le 20 décembre 2023. Il dépend pour son exécution de l'obtention d'un certain nombre de subventions. Si les subventions venaient à être toutes confirmées, le projet serait lancé et le reste à charge pour la commune serait financé par l'excédent reporté des précédents exercices (les « économies » de la commune). **Il n'a jamais été question de faire appel à l'emprunt pour son financement.** Ce projet est intimement lié à l'obtention des subventions et si ce n'était pas le cas, le projet ne serait pas engagé. Nous nous sommes fixés un plafond de 50 000€ pour le reste à charge de la commune.

Edito (suite)

Fait n°3 : les parents, la communauté éducative (enseignants, ATSEM, employés municipaux), sont en très grande majorité pour une restauration à Sainte-Thorette proche de l'école ; le maire de Preuilly a déclaré ne pas s'opposer à ce projet, dont la décision revient à la municipalité de Sainte-Thorette. Des ajustements budgétaires et organisationnels devront suivre, sous la responsabilité du SIAGE (Syndicat Intercommunal pour l'Administration et la Gestion des Écoles).

Fait n°4 : le budget 2024, comme les budgets 2019 à 2023, a été voté à l'unanimité, 11 voix pour, après des échanges où chacun a pu avancer ses arguments.

Voté à l'unanimité, il est plus ou moins étrange qu'il soit la raison des démissions.

Fait n°5 : l'augmentation des impôts de 5 points, proposée par la 1ère adjointe et intégrée au budget 2024, a été adoptée à la majorité, 10 voix pour et une voix contre. Elle était motivée, non pas par le projet restauration scolaire, mais par l'absence de hausse significative votée ces dernières années et par le besoin de dégager plus de recette pour faire face aux nombreuses augmentations du coût de la vie, qui impactent autant la municipalité que les ménages.

Ces éléments ayant été énoncés pour plus de clarté, vous comprendrez que nous avons été particulièrement surpris par ces démissions mais néanmoins, nous respectons les choix de chacun.

Nous souhaitons l'organisation rapide des élections et en attendant l'avis de la préfecture, chacun d'entre nous fera de son mieux pour le bien de la commune.

En réponse à la mise en garde de M. REVIDON, qui n'a absolument pas parlé de faillite, nous analyserons la situation et tâcherons de comprendre pourquoi certains indicateurs placent la commune en écart par rapport à la moyenne nationale et si nécessaire, nous prendrons les décisions qui conviennent pour corriger les écarts.

Pour finir, nous restons à votre disposition pour répondre à toute interrogation que vous pourriez avoir et vous rappelons que l'ensemble des décisions municipales sont consultables sur le site internet de la commune, rubrique Mairie > Publications.

Nous vous souhaitons une bonne lecture du bulletin municipal !

L'équipe municipale (restante).

La cérémonie du 8 mai s'est déroulée dès 9h30 devant le monument aux morts de Sainte-Thorette, le planning étant adaptée depuis le regroupement des anciens combattants de Sainte-Thorette avec ceux de Marmagne et Berry-Bouy. Le Maire, quelques élus, la directrice de l'école, des représentants des associations et une vingtaine d'habitants de tous âges se sont retrouvés pour célébrer la fin de la guerre 39-45. Ce devoir de mémoire résonne de manière singulière aujourd'hui, au vu des conflits aux portes de l'Europe et au Proche Orient.

Administration

Extraits du compte rendu du conseil municipal du 07/02/2024

1/ Fonds de solidarité logement

Les montants pour ce fonds sont reconduits de l'année précédente, sachant que le nombre de logements principaux n'a pas évolué (208 résidences principales) :

Aide au logement :	411, 84€
Aide à l'énergie :	133,12€
Aide aux impayés d'eau :	45,76€
TOTAL :	590,72€

2/ Convention CUMA 2024

La convention avec la CUMA est reconduite pour l'année 2024. Celle-ci permet à la commune de bénéficier du prêt de matériels et d'équipements agricoles, comme l'épareuse pour la taille des haies.

7/ Restaurant scolaire – demande de subventions DETR – Conseil Départemental – Fonds de Concours – Syndicat D'Électricité

Afin de réaliser le projet d'aménagement de la salle des fêtes en restaurant scolaire, les dossiers de demande de subventions doivent être déposés aux différents financeurs. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (9 voix pour, 2 abstentions) adopte l'opération de restaurant scolaire et approuve le plan de financement modificatif qui lui est associé :

Extraits du compte rendu du conseil municipal du 07/02/2024

(suite point 7)
Le bilan global prévisionnel de l'opération au stade Avant-Projet Définitif (APD) est estimé à 81 229,26€ H.T. Il se décompose comme suit :

• Travaux :	63 201,26 €
• Diagnostics :	4 714,00 €
• Honoraires :	13 314,00 €
TOTAL :	81 229,26 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

• DETR (50%) :	40 614,63 €
• CD18 (23,36 %) :	18 975,45 €
• CDC Cœur de Berry (4,43 %) :	3 600.00 €
• SDE 18 (0,55 %) :	450.00 €
Montant total HT des aides (78,35 %) :	63 640,08 €
Reste à charge communal (20,06 %) :	17 589,18 €

Extraits du compte rendu du conseil municipal du 10/04/2024

4/ Subvention aux associations

Après discussion, le conseil municipal, à 11 voix pour, décide d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 2 500.00€, au titre de l'exercice 2024 :

Secours Populaire :	200,00€
Secours Catholique :	200,00€
Restos du Cœur :	200,00€
Mehun Solidarité :	300,00€
Assotaulo :	300,00€
Amis BCP :	100,00€
ABUL :	300,00€
Amicale Parents d'Élèves :	300,00€
ASIE :	200,00€
Comité St Vincent :	300,00€

5/ Vote des taux des taxes 2024

Le conseil municipal, décide à 10 voix pour et une voix contre, de voter une augmentation des taux des taxes pour 2024, c'est-à-dire :

Taxe foncière bâti :	35,20% (2023 : 33,52%)
Taxe foncière non bâti :	28,53% (2023 : 27,17%)
CFE (Cotisations Foncières des Entr.) :	21,79% (2023 : 20,75%)
Taxe d'habitation résidences sec. :	17,27% (2023 : 16,45%)

6/ Budget primitif 2024

Après examen du projet du budget primitif, au titre de l'exercice 2024, le conseil municipal à 10 voix pour et une voix contre, vote celui-ci. Le budget primitif 2024 s'équilibre ainsi :

Dépenses et recettes d'investissement :	274 939,80€
Dépenses et recettes de fonctionnement :	650 991.65€

7/ Augmentation des heures de Mme MOUTEAU

Afin d'assurer l'entretien des sanitaires au stade, depuis leur utilisation régulière avec la halle multisport, le contrat de Mme MOUTEAU est augmenté d'une heure, pris en charge par la communauté de commune.

9/ Sécurisation du réseau électrique à Plotard

Les travaux de sécurisation du réseau électrique du hameau de Plotard, votés à l'unanimité, se déclinent comme suit :
Enfouissement du réseau électrique : pris en charge totalement par le SDE18

Enfouissement du réseau de télécommunication :	8 106,29€
Dont reste à charge pour la commune :	5 384,69€
Restitution de l'éclairage public :	5 960,10€
Dont reste à charge pour la commune :	2 980,05€
Le reste à charge total de la commune :	8 364,74€

Rappel : les comptes rendus complets des conseils municipaux sont affichés en Mairie.

Rappel : recensement 2ème trimestre 2008

Si vous êtes nés en 2008 et que vous avez 16 ans en avril, mai, juin, merci de bien vouloir vous présenter en Mairie muni du livret de famille pour vous faire recenser.

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...). L'attestation des services accomplis (ou état signalétique des services) est parfois réclamée par la caisse de retraite ou de sécurité sociale au jeune Français ayant effectué le service national ou militaire.

Attention : nouvelle adresse pour le Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) :
csnj-orleans.contact.fct@intradef.gouv.fr

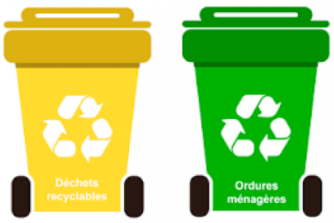


Nous attendons toujours de vous vos adresses mail (une ou plusieurs par domicile) afin de mieux transmettre les informations communales. Vous pouvez la transmettre directement par mail à l'adresse mairie.ste-thorette@orange.fr

Elections européennes

En France, les élections européennes ont lieu le 9 juin 2024. Tout.e citoyen.ne âgé.e d'au moins 18 ans et inscrit.e sur les listes électorales communales, consulaires ou complémentaires peut voter. 81 député.e.s européen.ne.s seront élu.e.s en France en 2024, soit deux de plus que lors des élections de 2019. Au total, le Parlement européen comptera 720 député.e.s contre 705 actuellement. Les député.e.s européen.ne.s sont élu.e.s au suffrage universel direct à un tour. La législation de l'UE garantit la représentation proportionnelle : le nombre de sièges obtenus par chaque parti sur le nombre total de sièges de député.e.s dépend du nombre de votes recueillis par leur parti. En France, les listes sont fermées, les électeur.rice.s ne peuvent donc pas changer l'ordre des candidat.e.s sur les listes. Le bureau de vote à Sainte-Thorette se situera à la médiathèque, route de la petite école.





Modification des dates de levée des ordures ménagères

Semaine 21 La collecte des déchets du jeudi est reportée au VENDREDI 24/05/2024
Semaine 33 La collecte des déchets du jeudi est reportée au VENDREDI 16/08/2024
Semaine 46 La collecte des déchets du jeudi est reportée au VENDREDI 15/11/2024
Semaine 52 La collecte des déchets du jeudi est reportée au VENDREDI 27/12/2024

Budget 2024, dépenses et travaux retenus

Comme vous avez pu le lire dans l'édito, le budget a été cet année particulièrement regardé, puisqu'une présentation réalisée par un inspecteur des finances, M. REVIDON, une semaine avant son vote, a mis en avant des chiffres en écart par rapport à la moyenne nationale pour des communes de la même strate que la nôtre. Sans pouvoir le modifier drastiquement, ce qui fera l'objet de travaux durant le prochain exercice, les dépenses et les besoins d'investissement ont été inscrits au plus juste.

Côté dépenses, pour la médiathèque, certaines ont été revues à la baisse (achat diminué pour les ouvrages neufs, pour l'acquisition d'œuvres, pas d'acquisition de nouveaux mobiliers) par contre, le budget spectacle a été maintenu. L'achat de matériel technique a été réduit au stricte nécessaire. Le budget pour les Familliades, que nous espérons voir subventionné, a été maintenu à son niveau de 2023. Les subventions aux associations ont elles aussi été maintenues.

Côté travaux, la commune a principalement conservé ceux pour lesquels elle s'était déjà engagé, on peut citer : la réparation de l'église (suite de la tempête), l'acquisition d'un nouveau cavurne au cimetière (il ne reste qu'un emplacement disponible), la rénovation de la salle municipale (dans le cadre de la restauration scolaire), la mise en place de panneaux du dispositif « participation citoyenne », la sécurisation du réseau électrique à Plotard, la fin des enfouissements des réseaux route de Villeneuve.

Projet restauration scolaire : avancement



A ce jour, le projet est consolidé et les demandes de subventions ont été déposées, leur notification devrait arriver courant du 1er semestre, pour des travaux envisagés sur le 2ème semestre.

Le service de restauration scolaire, quant à lui, devrait être mis sur pied dès la rentrée 2024/2025. Comme énoncé à plusieurs reprises, ce projet ne sera engagé que sous la condition de l'obtention de toutes les subventions sollicitées.
On ne vous cache pas que nous avons eu un retour défavorable du DASEN (Adjoint au Directeur académique), qui nous a répondu brièvement en ces mots : « Une restructuration plus globale du réseau des écoles apparaît plus opportun que la construction d'un nouveau restaurant scolaire », alors que l'inspecteur d'académie, plus nuancé, avait émis un avis favorable. Suite à cet avis, qui nous semblait décalé par rapport à la réalité du projet, nous avons écrit au DASEN, au préfet et au député pour motiver une nouvelle fois notre démarche. Nous vous tiendrons informé de la suite dès le prochain numéro et pourrons certainement confirmer ou infirmer la réalisation de la restauration scolaire sur Sainte-Thorette.

Enfouissement route de Villeneuve

Le chantier d'enfouissement des réseaux route de Villeneuve est bientôt terminé, il ne reste plus que l'enlèvement des poteaux historiques.

Travaux sur le réseau d'eau

Les travaux vont se concentrer pour l'année 2024 sur la rue principale au centre bourg de Preuilly. A été inscrit au budget également la rénovation du château d'eau de Preuilly.

Le dépôt à végétaux est ouvert tous les mercredis matin de 8h45 à 11h45

Fibre et suppression du réseau cuivre



Berry Numérique (acteur public regroupant la Région Centre Val de Loire, le Département du Cher et les communautés de communes du Cher) déploie la fibre optique sur notre commune.
La plus grande partie de Sainte-Thorette est déjà connectée et certains hameaux doivent l'être courant 2024, c'est le cas de Careil, de Villeperdue, du Réaux. Pour les habitations déjà raccordées, il est désormais possible de bénéficier de tous les services du Très Haut Débit : Internet, télévision, bouquets de chaînes tv très large, téléphonie fixe, plateformes vidéos …

Notre commune du Cher équipée comme une métropole.
Le réseau public fibre est techniquement le même que celui des plus grandes métropoles françaises et européennes. Il a l'énorme avantage d'être stable et de proposer des débits très élevés (jusqu'à 1 000 Mbit/s).
Se connecter à plusieurs simultanément dans un même foyer n'est alors plus une difficulté ou une source de conflits.

Un réseau fibre tourné vers l'avenir
La fibre de Berry Numérique est la nouvelle technologie qui remplace le vieux réseau ADSL fonctionnant sur le cuivre d'Orange.
Tout comme le télégraphe a laissé sa place au réseau cuivre.
C'est désormais au réseau cuivre de laisser sa place à la fibre optique. Il s'agit d'une évolution technologique naturelle au service du quotidien.

La fibre, une technologie d'avance sur laquelle il ne faut pas être en retard
Orange a annoncé la fin de son réseau cuivre ADSL et l'arrêt progressif des services. Cela commence dès 2025 et s'étendra progressivement pour un arrêt total en 2030. Il ne faut pas attendre la coupure des services sur le réseau cuivre ADSL pour migrer vers la technologie fibre.
En s'y prenant trop tard, en cas de difficulté quelconque de raccordement, le risque est de ne plus avoir de services. Alors autant s'éviter des problèmes lorsqu'il est possible d'anticiper.

Quelle est la démarche à suivre pour bénéficier du service fibre
Vous devez vous rapprocher de votre opérateur téléphonique pour vous assurer de votre éligibilité et faire la demande de bascule d'un forfait cuivre vers un forfait fibre. L'opérateur doit prendre en charge la connexion fibrée du point de brassage le plus proche (sur le domaine public) jusqu'à votre maison, en utilisant à l'identique le chemin pris aujourd'hui par le cuivre. Si aucun réseau n'est acheminé aujourd'hui, vous devez avoir un fourreau disponible. Si ce n'est pas le cas, la connexion peut être à votre charge.

Un accompagnement pour embrasser la fibre
Berry Numérique, a missionné Berry Fibre Optique pour accompagner et faciliter la transition vers la fibre optique, ainsi que pour la maintenance du réseau. Pour toute question sur la fibre un numéro dédié est à disposition des habitants : **02 45 45 00 30**.

Environnement / urbanisme

Zone d'accélération des énergies renouvelables

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.
En particulier, son article 15 permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zone d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes, ZAENR).
Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée. (L.141-5-3 du code de l'énergie).
Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors.
Toutefois, un comité de projet sera obligatoire pour ces projets, afin de garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet, au plus tôt et en con tinu.
Les porteurs de projets seront, quoi qu'il en soit, incités à se diriger vers ces ZAENR qui témoignent d'une volonté politique et d'une adhésion locale du projet ENR.

Les éléments nécessaires à la compréhension des propositions de ZAENR pour les ENR (éolien et solaire) ont été mis à disposition du public selon les modalités suivantes : registre, 2 permanences, publication sur le panneau d'affichage, information par mail

Le bilan de la concertation est synthétisé ci-après : nombre de participants : 20, nombre d'observation positives/négatives : 5, retour global : demande changement zonages (4) - contre projet éolien (1).

Les ZAENR proposées à la concertation ont été modifiées/ajoutées suite aux remarques reçues et sont désormais les suivantes :
- éolien : ZAER Les sables - ZAER Les Mistandines et le Coudray
- solaire photovoltaïque au sol dont ombrières sur parking : ZAER Brétigny - ZAER ombrière sale des fêtes - ZAER ombrière mairie - ZAER ombrière école - ZAER de Vaubut - ZAER la Perrière.

Culture / animation

Médiathèque - Trait d'Union

Programme 2ème trimestre 2024 : joint à ce bulletin

Atelier lecture avec les CM de l'école de Preuilly

Les scolaires du RPI visitent régulièrement la médiathèque pour des séances de lecture en petits groupes. Nous remercions l'investissement des maitresses et bénévoles de la médiathèque pour faire vivre ces moments très appréciés des enfants.

Familliades 2024

Deux réunions de préparation pour les Familliades 2024 ont permis de dessiner le programme des activités de la session 2024. Elles se dérouleront une semaine avant la rentrée scolaire, les 24 et 25 aout prochain. Le samedi après-midi sera consacré aux jeux et à la mise en avant de nos associations : jeux gonflables, tour de poney, jeux anciens en bois, médiathèque hors les murs avec jeux de sociétés, atelier tennis, mise en avant de nos associations…Tout cela gratuit et accessible à tous ! Un spectacle de danse et un concert seront organisés en fin d'après-midi et une restauration clôturera la journée. Le dimanche, le repas festif à la salle des fêtes sera également animé par un concert, l'apéritif sera offert par la municipalité, le repas sera offert pour nos anciens. Pour ce week-end, qui a vocation à rassembler tout le village autour d'un événement festif, social et solidaire, nous avons besoin de bénévoles et pas seulement ceux qui œuvrent déjà à travers nos associations. C'est pourquoi nous vous attendons nombreux pour notre prochaine réunion …

…le **21 mai 2024, à 19h à la salle des fêtes**



Ville à joie

La commune a répondu à une proposition de la CdC pour l'organisation sur deux dates d'un événement social et solidaire, porté par l'entreprise « Ville à Joie ». Le 1er événement aura lieu le vendredi 19/07 place des Ormes de 17h30 à 21h, avec un repli possible à la médiathèque si le temps ne s'y prêtait pas. Cet événement proposera divers ateliers pour mettre en avant les services disponibles sur le territoire, avec des thèmes de prédilection comme : services de santé, services sociaux, aide à l'enfance, aide au grand âge, aide aux démarches administratives. Vous y trouverez buvette et restauration sur place et une animation musicale vous sera proposée. Nous vous attendons nombreux ! Pour plus de renseignement : https://villeajoie.fr/.

Chasse aux œufs

Les enfants étaient une quarantaine pour la chasse aux œufs. Certains avaient apporté un ballon et ils ont investi le terrain de tennis. D'autres ont pu profiter des jeux. Un grand merci aux parents qui avaient confectionné des gâteaux pour le goûter .



Exposition Patrick Saulat

En novembre 2023, Patrick SAULAT nous a présenté ses travaux. Grâce à de vieux outils, des morceaux de fer de toutes sortes, il invente tout un monde : des personnages, des animaux,. Il dessine aussi, un dessin humoristique sur l'actualité par semaine pour la Nouvelle République de l'Indre. Patrick nous a aussi exposé ses travaux sur les arbres : aquarelle, dessins aux crayons, sérigraphies…Une exposition qui a ravi d'autant plus qu'il montre peu ses travaux.





Loto de l'APE

Les joueurs étaient aux rdv, c'était une belle soirée. L'APE remercie les participants et les bénévoles.

Zankar, les promesses de l'hiver

En 2023, nous vous avions projeté un film sur le Zankar, Semeuses de Joie. En 2024, nous vous avons présenté le deuxième volet : les promesses de l'hiver. Une plongée dans une nonnerie hors du monde, hors du temps. Un communauté religieuse vivant dans le silence de cette région souvent inaccessible avec très peu de moyens mais qui partage des valeurs fondamentales. La réalisatrice Caroline Riegel a suivi ces nonnes pendant de nombreux mois en vivant avec elle. A voir et à revoir !



CréaLab



Retro gaming



Soirée jeux









Enigme

Pour changer des grilles de mots croisés, je vous propose une énigme avec des chiffres. Voici l'énoncé : 6255456476.
A quoi vous fait penser cette suite de chiffres ? Un indice : Au quotidien vous, toutes et tous, les rencontrés. Je ne doute pas que vous trouverez la solution. Bonne réflexion. Faites nous connaitre les résultats de vos recherches.

Vide maison / Vide grenier

(vaisselle, gamelles, vêtements, outils, jardinage, petits meubles, adoucisseur d'eau, vélo, bric à brac …)

Samedi 15 JUIN et Dimanche 16 JUIN 2024
de 8 h à 13 h et 15 h à 18 h30
À SAINTE-THORETTE- 18500
1 route de Reuilly (au carrefour)
Parking plus bas « Aux Rives du Cher »
Vente en espèces
Rens : 02 48 57 17 80 / 06 98 82 17 11

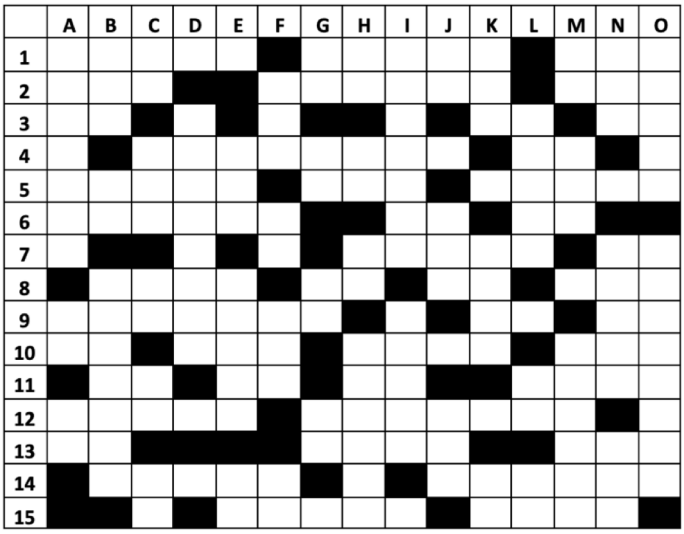


MOTS CROISES « Homonymes…»

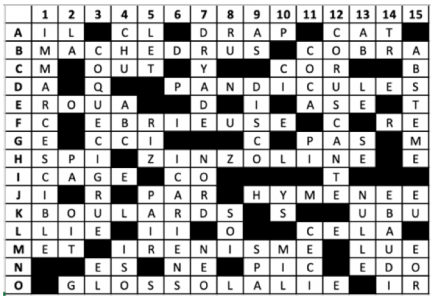
Homonymes ou homophones, la langue Française est riche de ces mots qui se prononcent et s'écrivent à l'identique. Pourtant ils n'ont pas le même sens. Je vous propose une grille sur ce thème. Il y aura deux définitions pour le même mot. La seconde sera en gras et entre parenthèses. Tous à vos dicos. Peut-être auriez- vous des idées de thèmes pour les futures grilles ? La prochaine sera encore sur la langue Française. Faites le nous savoir.

Horizontalement :
1 : D'un certain bleu (Autre nom des Lycènes) – Reçoit des ondes (recueille une énergie) – Travail à faire familièrement.
2 : Possessif – Fils illégitime (Forme de pain) – Epouse d'Athamas. 3 : Fleuve Italien – Nous en avons 206 – Attrapé.
4 : Titre de noblesse (Auvent de porte d'entrée) – Métal Précieux. 5 : Utilisé – Par – Source d'un fleuve.
6 : Elle est seule dans l'enveloppe (Il y en plus d'une dans l'alphabet) – Gaïa – Note de musique (moitié).
7 : Canadienne (Ose) – Le matin. 8 : Excepté – Lettre Grec (déshabillé) – Fleuve côtier – Elle se rajoute.
9 : Dans un cahier (Tombe de l'arbre) – Petit ruisseau – Fin de verbe. 10 : Aller/retour – Souvent de pluie – Tas (Accu) – Il peut être doux.
11 : Opus – Six romain – En ville – Gagner plus d'argent. 12 : Monnaie (lieu dans une maison) – Vitre (Couleur de carte).
13 : On le fête nouveau – vieille – Parcourue. 14 : Un raté (Jeu de stratégie) – Monnaie d'échange (Métal).
15 : Mauvais cheval (Personne méchante) – Contentement.

Verticalement :
A : Elle fait mal aux pieds (A led elle est économique) – Note – Pascal. B : Réserve d'animaux – Pronom personnel – Drogue (Femme Exceptionnelle).
C : Début d'une infinité – Passa – Pronom relatif – Saint Occitan – Démonstratif. D : On la trouve en cuisine (Réserve d'énergie).
E : Train Parisien – Habitants d'Europe de l'Est – Fin de verbe. F : Barbecue – Ancien – Pronom personnel – Avec.
G : Crédit Agricole – Ils peuvent être dangereux pour la peau – Négation – Démonstratif. H : Non croyant Phonétique – Deux Romain – Pronom personnel – Lieux de paiement.
I : Court extrait (Parfois secret) – Poids (Roman). J : Petit tour – Ancienne école – Roue à gorge.
K : Ancien Tokyo – Défaut (poids d'un contenant). L : Total d'addition (Petite sieste). Geste de scout – Soldat US.
M : Titane – Il est couronné – Reines de Lilles (Servent à donner des formes). N : Animal à bonnet – Dans le ciel – Début d'un journal.
O : Sert au dressage (il monte les œufs en neige) – Petit oiseau (Instrument de torture pour les enfants du début du 20ème siècle).



(Réponses dans le prochain bulletin à paraître)



Jusqu'au 8 juin *à la médiathèque : exposition « Défense d'afficher » de Jean Gilbert*

Mercredi 15 mai à 16h *à la médiathèque : conte pour enfants autour d'un goûter*

Mardi 21 mai à 19h *à la salle des fêtes : réunion Familliades*

Mercredi 22 mai à 14h30 *à la médiathèque : atelier décoration jardin*

Samedi 25 mai à 10h *à la médiathèque : animation pour enfants « poterie en terre papier » par Frédéric THELINGE*

Du 10/06 au 04/07 *à la médiathèque : expo « Pastel sec » par Katya et ses élèves*

Vendredi 14/06 à 18h30 *à la médiathèque : vernissage de l'exposition « Pastel sec »*

Samedi 1 juin à 14h30 *: portes ouvertes ABUL*

Samedi 8 juin à 14h30 *à Fublaine : balade contée de l'AssoTauLo*

Mercredi 19 juin à 14h30 *à la médiathèque : atelier décoration jardin*

Samedi 29 juin *au terrain de sport : Feux de la Saint-Jean, concert Jazz Manouche*

Vendredi 19 juillet à 17h30 *place des Ormes : Ville à Joie*

Les lundis matin à 9h au parking du café « Les petits pieds »

2ème et 4ème jeudi du mois à 16h à la médiathèque « Les petites mains »

Après –midi jeux à la médiathèque à 15h tous les 3èmes jeudis du mois